

**DATE DE CONVOCATION** : 1<sup>er</sup> MARS 2017

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – S. HIBON-MINET - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - M.H. AUBINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : M. CLERC donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – S. LABROUSSE donne pouvoir à M. VILLEGER – C. MECHAIN donne pouvoir à C. FULPIN -

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS**: M. CLERC – K. GAI – S. LABROUSSE - C. MECHAIN. – P. ORMECHE – E. RAMBEAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: S. HIBON-MINET

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

**INTRODUCTION**

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) complète les règles relatives au Débat d'Orientation Budgétaire. Conformément à l'article L 2312.61, le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport dont le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission sont précisés à l'article D 2312-3 du décret 2016-841 du 24 juin 2016.

Pour Les communes d'au moins 3 500 habitants, le rapport doit comporter :

Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Sont énoncées les hypothèses retenues pour construire le budget : concours financiers, fiscalité, tarification et les principales relations financières entre la collectivité et le groupe dont elle est membre.

La présentation des engagements pluriannuels : programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes

Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget accompagnées du profil de l'encours de dette visé par la collectivité pour la fin de l'exercice budgétaire.

L'évaluation de l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice 2017.

En outre, l'article D1611-35 du Code général des collectivités locales (issu de l'article 107 de la loi NOTRe) prévoit une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement. Cette étude est jointe à la présentation du projet d'opération exceptionnelle d'investissement qui peut intervenir lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dispositions s'appliquent à la Commune de Châteauneuf sur Charente recensée en février 2016 et dont l'INSEE confirme à 3 565 habitants la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette date est aussi l'entrée de la Commune dans la nouvelle intercommunalité d'agglomération du Grand Cognac. Les transferts se sont opérés et les relations financières entre la collectivité et l'établissement public de coopération intercommunale sont concrétisées notamment par les dotations intercommunales de compensation : dotation d'attribution et dotation de communautaire. Quant à l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement il est rendu obligatoire sur tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur à 150 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ainsi, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat et également de l'existence d'un rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire. La délibération précisera que son objet est le vote du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un rapport et fera apparaître la répartition des voix sur le vote.

## **1/UN CONTEXTE NATIONAL**

La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 a acté la réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités. La dernière loi de finances du quinquennat poursuit cet objectif en atténuant pour les communes pour moitié la réduction de leur contribution au redressement des comptes publics.

Les mécanismes de soutien à l'investissement local sont reconduits en 2017 composé d'une dotation à l'investissement doté de 1.2 milliards d'euros pour les communes et leurs groupements, d'une augmentation de la dotation d'équipement des territoires ruraux et d'un financement au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire ouvrant une seconde enveloppe créée en 2017 dédiés aux contrats de ruralité.

Quant à la réforme de la dotation globale de fonctionnement communale prévue par la loi de finances pour 2016 devant intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2017 n'est plus à l'ordre du jour.

Les autres collectivités territoriales, bénéficieront de dispositifs d'accompagnement, attributions de compensation pour les intercommunalités, fonds de soutien, pour les départements et fonds exceptionnels pour les Régions

Les marges de manœuvre ponctuelles attribuées aux communes portent, pour celles en zone immobilière tendue, sur la possibilité de moduler la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour l'ensemble des communes, sur la revalorisation de la valeur locative fixée à 0.4 % pour 2017

## **2/ LE CONTEXTE LOCAL**

La création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté d'agglomération du Grand Cognac va dessiner une construction du budget quelque peu différente. Le budget annexe Assainissement disparaît.

Des recettes nouvelles apparaissent : La dotation de solidarité communautaire.

La compensation effectuée au titre du retrait de la perception de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises par les communes sera effectuée désormais par la communauté d'agglomération.

Comme dit plus haut, afin de bénéficier des dispositions de soutien à l'investissement local la commune présentera des dossiers portant sur les aménagements de bâti, sur l'acquisition de matériel. Le Département interrogé sur le concours financier qu'il pourrait apporter pour l'aménagement de bourg a proposé un phasage et un calendrier pour soumettre le dossier au stade de l'avant-projet notamment pour l'enfouissement des réseaux.

Le taux des impositions directes sera maintenu. La commune a sollicité une étude auprès des services fiscaux sur l'imposition des friches commerciales.

Les tarifications municipales, cantines, garderies seront maintenues y compris les redevances pour occupation du domaine public. Un ajustement sera fait pour la redevance d'occupation du bain des dames au regard d'une nouvelle pratique de restauration.

L'année sera particulièrement marquée par la naissance d'un lotissement communal de 17 lots viabilisés. Un budget annexe sera établi.

Les grandes opérations d'investissement reflètent l'accomplissement du programme municipal :

Aménager le bourg : redonner de l'espace aux piétons, sécuriser les circulations, améliorer les stationnements en cohérence avec le plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces.

Réhabiliter une acquisition de bâti faite en 2016 pour l'accueil de commerces

Honorer le plan d'accessibilité des bâtiments publics déposé en préfecture en 2015

Terminer le programme voirie élaboré sous maîtrise d'œuvre déléguée avec l'ex communauté de communes de la région de Châteauneuf

Mettre à l'étude la valorisation du site du Bain des Dames après avis des services de l'Etat sur les possibilités de bâti en zone inondable

Programmer l'acquisition de matériel en fin de vie : une chaudière sur trois âgées de 30 ans

Poursuivre la modernisation du matériel des services techniques

Equiper les services d'outils de bureautique répondant aux enjeux de la dématérialisation des procédures administratives

Etudier les sources d'économie d'énergie et de confort dans les groupes scolaires et adapter en ce sens, nos travaux d'entretien du bâti

La dette s'atténuant cette année du fait d'emprunt arrivant à terme, le recours est possible, dès à présent, au soutien financier bancaire ou Caisse des dépôts et consignations.

Emprunter procédera donc mécaniquement au relèvement de la dette sans atteindre le montant des annuités de l'exercice 2016 qui comportaient les remboursements d'un crédit relais de 2013 pour le complexe sportif. Cette situation permet le recours à l'emprunt à hauteur de 800 000 €.

## A – BUDGET PRINCIPAL

### **INVESTISSEMENT**

Les principales opérations d'investissement intéresseront

- La Modernisation des matériels à la restauration et au service technique.
- L'acquisition de mobilier pour les écoles – la rénovation des classes et des travaux d'isolation thermique
- La mise en œuvre d'un skate park issu du programme du conseil municipal des jeunes
- La poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments publics dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé déposé en préfecture
- L'acquisition de mobilier urbain
- L'acquisition d'équipement pour la salle des fêtes : piano de cuisson, pour le stade de football avec réfection d'une partie du bâti,
- La réfection de la voirie - suite du programme sous maîtrise déléguée avec l'ex communauté de communes

Les opérations d'investissement les plus importantes feront l'objet de demandes de financement.

- La réhabilitation de l'espace Descoffres et l'aire de stationnement : aide sollicitée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- L'aménagement de bourg – poursuite de l'opération – financement déjà acquis au titre du soutien à l'investissement local – présentation du dossier de la maîtrise d'œuvre au Département pour finalisation des aides.

Une opération portée sur le nouveau budget annexe comportera l'acquisition de terrain pour la création d'un lotissement.

### **FONCTIONNEMENT**

**011 charges à caractère général** : Chapitre concernant l'achat de petites fournitures et d'équipement les charges de fournitures d'énergie/fluides et d'alimentation.

Les contrats de maintenance seront soumis à consultation pour créer la dynamique de concurrence. L'appel à concurrence pour un marché de téléphonie fixe et mobile et accès

à internet ainsi que l'acquisition d'équipement de nouvelle génération sera lancé. Le marché alimentaire sera également refondé avec pour principales exigences la mise en œuvre d'achats issus de circuits courts et de produits bio en référence au programme nutrition santé auquel la commune adhère et est ville réseaux.

L'action culturelle se traduira cette année, non seulement par le programme habituel – rendez-vous du mois de mai, par un spectacle jazz, du mois de juin pour la fête du pineau, en juillet festivités du 14. Ce programme est enrichi de deux manifestations majeures ayant marquées l'année 2016 : le carnaval le 4 avril – participation de l'ensemble des groupes scolaires de la ville – et le marché de Noël le 9 décembre 2017

#### **012 : charges du personnel :**

Des actions portant sur la maîtrise de la masse salariale sur plusieurs fronts :

Un contrat statutaire renouvelé sans adhésion au risque maladie

Un choix de modération de remplacement d'agents en maladie ou départ à la retraite.

Comme toutes les collectivités territoriales des dispositifs qui s'imposent à elles viennent perturber la vigilance à observer sur ce chapitre de dépenses : parcours professionnels carrières et rémunérations, + 0.6 % d'augmentation du point d'indice.

#### **65 : autres charges de gestion courante :**

Le versement des subventions aux associations s'étudiera comme précédemment sur la base des critères d'équité définis en début de mandature. Un tissu associatif riche de ses actions et notamment celles qui tendent à se développer d'actions en partenariat avec la ville. De nouvelles associations sont nées au cours de l'année et la commune souhaite la naissance d'une association de commerçants. L'enveloppe globale accordée en 2016 sera conservée.

#### **66 : charges financières:**

Légère baisse des intérêts due à l'arrêt d'un emprunt.

#### **Recettes :**

##### **73 : Impôts et taxes :**

Maintien du taux des impositions directes ce qui n'exclut pas une augmentation de la recette fiscale due au relèvement des assiettes d'imposition. Ce chapitre est abondé cette année par la dotation de solidarité communautaire.

##### **74 : Dotation et participations :**

Baisse en raison de la diminution de la dotation globale de fonctionnement.

Estimée à :9.5 % de baisse .

Deux budgets annexes :

#### **Cœur de pays :**

Peu d'investissement à prévoir : uniquement une climatisation adaptée aux locaux abritant les bureaux

#### **Lotissement « les hauts de chez Bichat » ou « de la Garenne »**

Réalisation d'un lotissement de 17 lots viabilisés après acquisition d'un terrain.

L'objectif de la commune est d'accroître l'offre de terrains constructible sur le territoire de la ville à un coût raisonnable équivalent au coût du prix de revient de l'ordre de 30 000 € assurant ainsi la viabilité du projet et facilitant l'accession à la propriété.

**Ce débat d'orientation budgétaire est soumis à l'appréciation des élus. Les discussions d'arbitrage se poursuivront jusqu'au vote du budget qui se tiendra le 29 Mars 2017.**

Le Conseil Municipal, **PAR 21 VOIX POUR**, vote le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du **Rapport d'Orientation Budgétaire** ci-joint.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE